

Priorisation des actions à intégrer dans le prochain Plan National en faveur des Milieux Humides

Objectifs de la séquence : prioriser les actions du GThA à intégrer dans le prochain PNMH, à partir de propositions issues des perspectives des actions actuelles inscrites dans les fiches bilans actions du Groupe Thématique Agriculture.

Déroulée de la séquence :

Etapes	Durée	Commentaires
1. Explication des consignes	10 min	<p>Les participants sont répartis en binômes choisis au hasard. Ils lisent ensuite les propositions de développement des actions du GThA (cf ci-dessous). Ensuite à l'aide de post-it de différente couleur, ils votent les actions (cf tableau ci-dessous) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à prioriser - à reformuler/éliminer, - suggèrent des actions non mentionnées <p>Si besoin d'apport de précisions, l'écrire sur le post-it, notamment pour reformulation d'action.</p>
2. Travail sur les propositions (lecture + vote par les participants + propositions de contacts)	40 min	<p>Lecture + vote des participants, préciser dans la mesure du possible pilote et/ou financeur</p> <p>Sur des post-it bleus, les participants notent les contacts, projets, expés en cours relatifs aux actions du GThA.</p>

3. Restitution du travail

30 min Sur des paper-boards, les binômes viennent coller les post-it en fonction du code couleur face aux propositions

Méthode de vote par axe :

Actions / Axe de travail	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
Nombre d'actions à développer	8	5	4	7	4
Nombre d'actions à prioriser (post-it vert)	3	2	2	3	2
Nombre d'actions à reformuler/éliminer (post-it rose)	1	1	1	1	1
Nombre d'action non mentionnées à ajouter (post-it jaune)	1	1	1	1	2
Nombre d'idées en lien avec actions du GThA + idées collectivités (post-it bleu)	---	---	---	---	---

NB : l'axe sur la chasse et la forêt n'est pas suffisamment développé pour l'inclure dans cette séquence de travail. Il pourra être abordé dans un second temps.

Propositions d'actions GThA - PNMH	Recommandations du rapport « Terres d'eau, terres d'avenir »	Actions pour la mise en œuvre du rapport CGAER/CGEDD
AXE 1 : ECONOMIE/ORGANISATION/FONCIER		
<p>1.1. Suites de l'action 24 (promouvoir des formes d'élevage collectives) : renforcer le suivi / comment mieux promouvoir ?</p> <p>Financier : MAA ? Pilote : MAA / APCA</p>	Aucune	Expérimentations sur mise en place d'une AFP (Association Foncière Pastorale) sur le site pilote du marais de Brouage
<p>1.2. Accompagnement et aide à l'investissement pour la structuration ou le développement de filière à l'herbe et l'acquisition de matériels agricoles adaptés.</p> <p>Financier : Pilote :</p>	Aucune	
<p>1.3. Créer un réseau national des systèmes d'élevage utilisateurs de milieux humides qui pourrait être force de proposition pour des études thématiques.</p> <p>Financier : MTES Pilote : FMA</p>	Aucune	<p>« Créer et animer un site internet sur l'élevage en milieux humides »</p> <p>« Alimenter le centre de ressource documentaire du FMA sur la thématique de l'élevage en milieux humides »</p>

<p>1.4. Suites action 23 (mettre en place des outils financiers pour développer l'agro-écologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en évidence les bénéfices de la mise en place de MAEc collectives • Renforcer les soutiens à l'agro-écologie au niveau national et dans la future PAC. <p>Financier : Pilote : MAA ?</p>	<p>Recommandation n°14 : « Défendre la mise en place, dans le cadre de la réforme de la PAC, des paiements pour services environnementaux (PSE), et les mettre en place en priorité dans les zones humides. Il devra s'agir de prestations directes fournies par les agriculteurs dans le cadre d'engagements collectifs, d'une durée décennale, non plafonnés et adaptables aux caractéristiques locales. Les souscripteurs des contrats correspondants devront bénéficier d'un accompagnement agronomique et écologique, à financer sur les crédits européens régionalisés consacrés au développement rural. »</p> <p>Recommandation n°18 : « Préciser, par voie de circulaire, que la taxe prélevée par les intercommunalités au titre de la GEMAPI peut être affectée à la gestion et à la restauration des milieux humides, y compris par l'établissement de contrats de type PSE avec les propriétaires ou ayants-droit des parcelles concernées. »</p>	<p>« Accompagner les sites pilotes dans la mise en œuvre de MAEc collectives »</p> <p>« Accompagner les sites pilotes dans les réflexions de mise en place de PSE »</p> <p>« Formuler les enseignements de l'expérimentation pour contribuer aux réflexions de la PAC post-2020 »</p>
--	---	---

<p>1.5. Revaloriser les milieux agricoles à travers la facilitation des transmissions d'exploitations agricoles en milieux humides et une meilleure accessibilité au foncier agricole en zone humide.</p> <p>Financeur : Pilote : SAFER ?</p>	<p>Recommandation n°22 : « Généraliser à toutes les zones humides l'exonération totale ou partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et en simplifier les modalités d'application. Supprimer la taxe additionnelle qui frappe les tourbières. Exonérer partiellement les milieux humides des droits de mutation à titre gratuit, (donations, successions). Ramener leur taux d'imposition sur la fortune immobilière au niveau plancher (25%) qui est celui applicable aux bois et forêts. »</p>	<p>Aucune</p>
<p>1.6. Protéger les terres agricoles de l'artificialisation des sols, en particulier en zone humide.</p> <p>Financeur : à définir Pilote : SAFER ?</p>	<p>Recommandation n°23 : « Renforcer la fiscalité relative à l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols et instaurer une taxe sur les opérations d'assèchement de zones humides. »</p>	<p>« Mise en place d'instruments de gestion collective du foncier agricole en ZH à long terme »</p>



<p>1.7. Accompagner les PDRR (Programmes de développement ruraux régionaux) dans la gestion et préservation des milieux humides.</p> <p>Financier : Pilote :</p>	<p>Recommandation n°12 : « <i>Confier aux Régions, à la Collectivité Territoriale de Corse, ou aux Collectivités d’Outre-Mer volontaires le lancement des « appels à partenariats locaux», la labellisation de leurs résultats et le suivi des «projets de terres d’eau» sur les zones humides mentionnés dans la présente recommandation, après avis du Comité Régional de la Biodiversité. À défaut d’un tel volontariat cette tâche sera assurée par les préfets coordonnateurs de bassins, territorialement compétents, après avis du Comité de Bassin. »</i></p>	<p>Aucune</p>
<p>1.8. Développer le tourisme rural, diversification des activités de l’exploitation agricole.</p> <p>Financier : Pilote :</p>	<p>Recommandation n° 2 : « <i>Faire mener par «Atout-France» une étude ou diligenter une mission sur le potentiel français en matière de tourisme en milieu humide et la mise en réseau des sites et des acteurs dans ce domaine. »</i></p>	<p>« Accompagner les agriculteurs du territoire qui souhaitent développer l’agrotourisme (avec hébergement, restauration et visite de la ferme). Favoriser cette activité dans l’offre touristique du territoire et faire remonter les freins au développement de cette activité »</p>

AXE 2 : APPUI AU MONDE AGRICOLE

<p>2.1. Suite action 18 : formation des agriculteurs : «enseigner à produire autrement».</p> <p>Financier : AFB et Scopéla Pilote : AFB et Scopéla</p>	<p>Aucune</p>	<p>« Identifier les besoins en formation »</p>
<p>2.2. Suite action 21 (améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieux humides) : prolonger l'action avec Scopéla / Elargir la formation « gestion sanitaire des troupeaux en MH » aux techniciens / Investir d'autres champs de recherche / Elargir les travaux de l'action à d'autres animaux (ovins, caprins, équins).</p> <p>Financier : MTES Pilotes : SNGTV / Scopéla ?</p>	<p>Aucune</p>	<p>Réflexions autour d'une MAEC collectives sur la gestion sanitaire des troupeaux en milieux humides (site pilote : Baie de Somme – Plaine Maritime Picarde)</p>
<p>2.3. Action 22 (monter une étude sur la viabilité et pérennité des systèmes d'élevage en milieux humides) : reprise de l'action par un rapprochement de l'action avec le projet APEX Pays-de-Loire.</p> <p>Financier : à définir Pilote : à définir</p>	<p>Aucune</p>	<p>Objectif global de la mission « Enrichir les réflexions entreprises sur l'élaboration d'une méthodologie nationale, souple et innovante pour venir en soutien aux élevages extensifs en milieux humides »</p>

<p>2.4. Promotion des services rendus – Inclusion dans les travaux de l’UICN sur les « Solutions Fondées sur la Nature ».</p> <p>Financier : Pilote : AFB / MAA ?</p>	<p>Recommandation n°3 : « <i>Énoncer et mettre en œuvre une stratégie plus claire de communication et de sensibilisation à l’importance des terres d’eau</i> »</p>	<p>Axe de travail 2 « Capitalisation, valorisation et diffusion des connaissances – communication »</p>
<p>2.5. Capitaliser et mettre à disposition la grande profusion de documents sur l’agriculture en zone humide.</p> <p>Financier : Pilote :</p>		<p>« Créer et animer un site internet sur l’élevage en milieux humides »</p> <p>« Alimenter le centre de ressource documentaire du FMA sur la thématique de l’élevage en milieux humides »</p>

AXE 3 : VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES EN ZONE HUMIDE

<p>3.1. Valoriser les produits issus des prairies humides sur le modèle des produits de montagne.</p> <p>Financier : Pilote : MAA ?</p>	<p>Recommandation n°15 : « <i>Créer un signe distinctif de qualité générique à destination des produits issus de terres d'eau à l'image de ce qui existe déjà pour les produits de montagne.</i> »</p>	<p>« Accompagner les éleveurs ou les collectifs d'éleveurs dans l'identification des outils les plus adéquats pour la commercialisation de leurs production »</p>
<p>3.2. Valoriser les produits agricoles "zone humide" à travers le bio, les systèmes pâturant, la vente directe, les circuits-courts et de proximité.</p> <p>Financier : Pilote :</p>	<p>Aucune</p>	<p>Réflexions autour de la valorisation des produits à l'herbe au niveau local.</p>

<p>3.3. Réviser les cahiers des charges des aides versées aux industries agro-alimentaires pour favoriser l'achat de produit locaux, dont issus de milieux humides.</p> <p>Financier : Pilote :</p>	<p>Aucune</p>	<p>Aucune</p>
<p>3.4. Promouvoir les initiatives locales comme les projets alimentaires territoriaux avec la mise en place de circuits-courts ou de proximité et la diversification des productions.</p> <p>Financier : MTES (Prolongement de la convention MTES/APCA) ? Pilote : APCA ?</p>	<p>Aucune</p>	<p>Aucune</p>

AXE 4 : BIODIVERSITE, CLIMAT, EAU

<p>4.1. Prévoir une intervention très urgente sur les zones humides diffuses (têtes de bassin versant) car très menacées, en commençant par un document « enjeux ».</p> <p>Financier : Pilote :</p>	<p>Aucune</p>	<p>Aucune</p>
<p>4.2. Participer à l'évolution des pratiques agricoles vers des pratiques agro-écologiques pour limiter les impacts négatifs (dont drainage et autres pratiques impactantes) sur les milieux humides (enjeu prioritaire de préservation des têtes de bassin versant).</p> <p>Financier : Pilote :</p>	<p>Aucune</p>	<p>Aucune</p>
<p>4.3. Mettre en évidence et documenter les services rendus par les milieux humides (flore prairiale, bien-être, santé animale, bien-être des éleveurs..) afin de construire et diffuser une communication « positive ».</p> <p>Financier : Pilote :</p>	<p>Recommandation n°3 : « <i>Énoncer et mettre en œuvre une stratégie plus claire de communication et de sensibilisation à l'importance des terres d'eau</i> »</p>	<p>Axe de travail 2 « Capitalisation, valorisation et diffusion des connaissances – communication »</p>

<p>4.4. Analyse des impacts de la déprise agricole sur les fonctionnalités des zones humides.</p> <p>Financier : Pilote :</p>	<p>Aucune</p>	<p>Projet Eco-friche sur 3 ans piloté par le FMA</p>
<p>4.5. Gestion des niveaux d'eau : analyse à mener en lien avec la qualité des sols (problématique de tassement des sols), sur la base d'une étude topographique pour dégager l'impact existant sur les prairies et le maraîchage.</p> <p>Financier : Pilote :</p>	<p>Aucune</p>	<p>Réflexion autour d'une MAEC collective sur l'entretien du réseau tertiaire (fossés, petits cours d'eau) des milieux humides pour une gestion hydraulique concertée (site pilote : marais de Brouages).</p>
<p>4.6. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) : analyse des dynamiques des EEE en milieux humides agricoles et de leurs impacts (en prenant en compte moyens humains et financiers limités, désengagement de certaines collectivités).</p> <p>Financier : Pilote : ARB ?</p>	<p>Aucune</p>	<p>Réflexion autour d'une MAEC collective sur la gestion des EEE (pilote : Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire).</p>

<p>4.7. Restauration et préservation des tourbières à travers la mise en place de pratiques agro-écologiques. tourbières.</p> <p>Financier : Pilote :</p>	<p>Recommandation n°13 : « <i>Mettre immédiatement à l'étude un programme national de restauration de 100 000 ha de tourbières, à réaliser au cours de la décennie 2020-2030, comme nouvelle contribution aux engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique.</i> »</p>	<p>Aucune</p>
---	---	---------------

AXE 5 : FILIERES DU VEGETAL

<p>5.1. Etendre l'action 20 sur les valeurs d'usage des zones humides aux filières horticoles et maraîchères.</p> <p>Financier : Pilote :</p>	<p>Aucune</p>	<p>Aucune</p>
<p>5.2. Elargir l'action 25 à l'analyse des facteurs de production : rentabilité / valorisation économique / Aménagement de l'espace / Productions énergétiques, de biomasse.</p> <p>Financier : Pilote :</p>	<p>Aucune</p>	<p>Aucune</p>
<p>5.3. Développer les productions végétales urbaines / péri-urbaines de proximité. Recenser les initiatives urbaines en ce sens.</p> <p>Financier : Pilote :</p>	<p>Aucune</p>	<p>Aucune</p>
<p>5.4. Elargir les actions du GThA aux autres productions végétales en milieux humides.</p> <p>Financier : Pilote :</p>	<p>Aucune</p>	<p>Aucune</p>

Autres thématiques	Action en cours dans le PNMH	Propositions d'action
Chasse	Suite de l'action 31 : contribution des chasseurs à la préservation des milieux humides Financier : FNC ? Pilote : FNC + ANCGE ?	Intégrer cette action dans le cadre des actions du Groupe Thématique <i>Agriculture</i>
Forêt	Aucune	Contribution de la sylviculture à la préservation des milieux humides Pilote : CNPF ? (+ FPF ?)

14^{ème} Groupe Thématique Agriculture – Séquence de travail
13 juin 2019

